	INSTRUCTION	RIV-IN-01-00
	Maîtrise des modifications des produits et services éducatifs et scientifiques	Date : 27/04/2026
		Page : 1/2

1. Objet

La présente instruction a pour objet de définir les modalités de maîtrise, de validation et de traçabilité des modifications apportées aux produits et services issus du processus Recherche, Innovation et Valorisation (RIV), afin d'assurer la conformité aux exigences de la norme ISO 21001 – chapitre 8.5.6 et la cohérence globale des activités de recherche de la Faculté de Médecine de Sousse.

2. Champ d'application

Cette instruction s'applique à l'ensemble des produits et services éducatifs et scientifiques relevant du processus RIV, notamment :

- Les projets de recherche portés ou coordonnés par la FMSO ;
- Les mémoires, thèses de médecine et thèses de sciences ;
- Les publications scientifiques (articles soumis ou acceptés) ;
- Les brevets, innovations et résultats valorisables ;
- Les formations liées à la recherche (formations doctorales, formations à la recherche, ateliers scientifiques) ;
- Les enseignants-chercheurs, encadrants, doctorants et responsables de projets impliqués dans le processus RIV.

3. Références

- ISO 21001:2018 – §8.5.6 Maîtrise des modifications des produits et services éducatifs
- RIV-FP-01 Processus RIV – Recherche, Innovation et Valorisation
- RIV-PR-01 : Procédure de gestion des projets de recherche
- PIL-PR-04 : Maîtrise des modifications

4. Définitions

Modification : Tout changement apporté aux éléments initialement validés d'un produit ou service issu du processus RIV, notamment :

- objectifs scientifiques ou pédagogiques,
- méthodologie,
- contenu scientifique ou pédagogique,
- partenaires ou auteurs,
- calendrier, livrables, supports ou modalités de valorisation.

5. Description de l'instruction

5.1 Identification des modifications

Toute modification significative concernant un projet de recherche, un mémoire, une thèse, une publication, un brevet ou une formation liée à la recherche doit être identifiée et déclarée par le porteur du projet, l'encadrant scientifique ou le responsable de l'activité concernée.

5.2 Validation des modifications

- Les modifications sont soumises pour validation au Directeur de laboratoire, au responsable de la structure concernée ou à la structure compétente du processus RIV, selon la nature du produit ou service.
- Aucune modification ne peut être mise en œuvre sans validation formelle préalable.


5.3 Traçabilité

Les modifications validées sont :

- enregistrées dans le registre de suivi des projets de recherche (RIV-RG-01) ou dans les registres/dossiers correspondants (publications, brevets, formations) ;
- accompagnées de la date, du motif de la modification et de l'autorité ayant validé le changement.

5.4 Communication

Les parties concernées (encadrants, doctorants, auteurs, responsables de formations, structures de recherche) sont informées des modifications validées.

	INSTRUCTION	RIV-IN-01-00
	Maîtrise des modifications des produits et services éducatifs et scientifiques	Date : 27/04/2026
		Page : 2/2

6. Responsabilités

- Porteur de projet / Encadrant / Responsable d'activité : déclaration des modifications ;
- Directeur de laboratoire / Responsable de structure : validation scientifique ou pédagogique ;
- Pilote du processus RIV : suivi global et traçabilité ;
- Co-pilote du processus RIV : appui et vérification de l'application.

7. Enregistrements et preuves

- Registre de suivi des projets de recherche (RIV-RG-01)
- Registre des publications scientifiques et (RIV-RG-02)
- Dossiers de mémoires et thèses
- Dossiers de brevets et innovations
- Comptes rendus ou décisions de validation

8. Diffusion et application

La présente instruction est diffusée à l'ensemble des structures de recherche de la FMSo et entre en vigueur à compter de sa date de validation.

Le Vice Doyen de la Recherche
Faculté de médecine de Sousse

Le Doyen
Faculté de médecine de Sousse

Faculté de Médecine de Sousse
Pr. SOUMAYA MOUGOU
Vice-Doyenne
RECHERCHE ET VALORISATION DE
L'EXPERTISE

